

Une
équipe de
conseillers
à votre
service !

PLUS DE SERVICES

- Pas de questionnaire de santé à l'adhésion.
- Prise en charge immédiate - Pas de frais de dossier.
- Une garantie à vie, sans risque d'exclusion, même en cas d'aggravation de votre état de santé.
- Remboursements rapides et simplifiés grâce aux liaisons directes avec les principaux régimes obligatoires.
- 13 000 accords de Tiers payant avec les Professionnels de santé partout en France.
- Assistance vie quotidienne 24 heures/24, 7 jours/7.
- Paiement par prélèvement automatique mensuel, sans frais de notre part.
- Consultation de vos remboursements en ligne à tout moment (espace adhérent sécurisé sur notre site).
- **Priorité Santé Mutualiste :** conseils personnalisés par téléphone sur les grands thèmes de santé (maladies et traitements, conseils diététiques, sevrage tabagique, dépendance et maintien de l'autonomie, ...).



PLUS PROCHE DE MOI

Beaufort

5 rue Gambetta
04 74 79 03 42

Bourgoin-Jallieu

53 rue de la République
04 76 33 24 33

Briançon

35 av. du 159^e RIA
Le Val Chancel 1 - Bât A
04 92 21 25 20

Gap

Place Grenette
04 92 51 38 78

Grenoble

- 12 av. Alsace Lorraine
04 76 46 23 10
- 226 cours de la Libération
04 76 33 93 93

La Mure

24 rue du Breuil
04 76 30 92 64

Lyon

104 avenue Maréchal de
Saxe
04 78 14 56 80

Manosque

13 avenue Jean Giono
04 92 75 66 66

Pierre-Bénite

1 Place Jean Jaurès
04 76 33 93 40

Roussillon

83 av. Gabriel Péri
04 74 86 10 08

Saint-Marcellin

26 pl. du Champ de Mars
04 76 64 06 09

Saint-Martin d'Hères

17 place du 24 avril 1915
04 76 44 84 27

Vienne

44 cours Romestang
04 76 33 93 93

Villefontaine

5 allée Pierre Bérégovoy
04 74 96 69 78

Villeurbanne

37 rue Paul Verlaine
04 37 43 14 81

Voiron

13 av. L et J. Tardy
04 76 65 84 21

Tél. 04 76 33 93 93

www.adrea-alpesdauphine.fr

POUR PLUS DE SÉRÉNITÉ,
PLUS FORTE
LA PROTECTION SANTÉ !

► Santé
► Prévoyance
► Épargne
► Retraite

PLUS FORT LE CHOIX !

**ACTI'V,
3 niveaux
de garanties**

**Travailleurs
indépendants**

Avec nos garanties Adréa,
vous bénéficiez des avantages
de défiscalisation
de la Loi Madelin.

LES PATCHS

**Découvrez les Patchs Adréa pour
construire votre garantie sur-mesure !**

Personnalisez votre protection santé en choisissant un ou plusieurs
« Patchs ».

- **Patch Optique/dentaire** : pour améliorer vos remboursements et bénéficier de nouvelles techniques de soins.
- **Patch Médecines douces** : pour la prise en charge de l'acupuncture, du sevrage tabagique, de l'ostéopathie, des consultations diététiques...
- **Patch Aventure** : pour bénéficier d'un capital frais de santé, recherche et secours et d'une assistance 24h/24 pour vos activités de loisirs.

LES PRESTATIONS

HOSPITALISATION hors longs séjours ⁽¹⁾

Honoraires
Frais de séjour
Échographie, doppler, imagerie
Forfait journalier
Chambre particulière avec nuitée
Chambre particulière en hospitalisation ambulatoire, sans nuitée ⁽²⁾
Transport
Frais d'accompagnant
Aide à l'hospitalisation à domicile (aide-ménagère 100 heures maxi/an)
Forfait journalier Moyen Séjour* ⁽³⁾
Chambre particulière Moyen Séjour* ⁽³⁾
Frais de séjour Moyen Séjour* ⁽³⁾
(* limité à 60 j./an)

MÉDECINE DE VILLE

Actes techniques médicaux
Actes d'imagerie (radiologie)
Actes de chirurgie et d'anesthésie en cabinet
Échographie, doppler
Consultations, visites
Analyses
Auxiliaires médicaux
Transport
Orthopédie
Appareils auditifs, par an et par bénéficiaire

ÉTABLISSEMENTS DE SANTÉ ET MÉDECINE DE VILLE

Franchise sur les actes médicaux lourds supérieurs ou égaux à 120 €

PHARMACIE

Pharmacie

DENTAIRE

Soins
Prothèses dentaires remboursées
Prothèses dentaires non remboursables hors implants et parodontologie
Parodontologie

OPTIQUE

Monture
Verres
Lentilles acceptées
Lentilles jetables/refusées, par an et par bénéficiaire
Opération Laser

AUTRES PRESTATIONS

Cure thermale
Hébergement cure thermale, par an et par bénéficiaire
Ostéodensitométrie osseuse (sur 3 ans et sur facture)
Obsèques
Pédicure

SERVICES

Accès Tiers payant et liaisons directes avec les principaux régimes obligatoires
ADREA Assistance
Information juridique, administrative et sociale
Conseils santé personnalisés (Priorité Santé Mutualiste)

PRÉVENTION

Vaccins (DTP, ROR, Haemophilus influenza B, coqueluche <14 ans, BCG <6 ans, Hépatite A et B < 14 ans, Pneumococcique <18 mois et Grippe)
Détartrage (2 par an)

ASS. MALADIE OBLIGATOIRE	ACTI'V 1	ACTI'V 2	ACTI'V 3
80 % ou 100 %	100 %	200 %	300 %
80 % ou 100 %	100 %	100 %	100 %
80 % ou 100 %	100 %	150 %	200 %
	100 %	100 %	100 %
		69 €/J	Frais Réels
		15 €/J ⁽²⁾	15 €/J ⁽²⁾
65 %	100 %	100 %	100 %
		31 €/J	46 €/J
100 %		2,30 €/h	2,30 €/h.
	100 %	100 %	100 %
		69 €/J	Frais Réels
80 % ou 100 %	100 %	100 %	100 %
70 %	100 %	150 %	200 %
70 %	100 %	150 %	200 %
70 %	100 %	150 %	200 %
70 %	100 %	150 %	200 %
70 %	100 %	150 %	200 %
60 %	100 %	150 %	200 %
60 %	100 %	150 %	200 %
65 %	100 %	100 %	100 %
60 %	100 %	200 %	200 %
60 %	100 %	610 €	763 €
	100 %	100 %	100 %
15 %, 30 % ou 65 %	100 %	100 %	100 %
70 %	100 %	150 %	200 %
70 %	100 %	250 %	350 %
		250 %	350 %
	30 €	50 €	80 €
60 %	100 % + 76 €/an	107 €	138 €
60 %		800 % + 16 €/verre	900 % + 31 €/verre
60 %		Frais Réels 122 €	Frais Réels 153 €
		122 €/œil	183 €/œil
70 %	100 %	100 %	100 %
65 %	76 €	225 €	320 €
		61 €	122 €
		458 €	763 €
	100 % + 9,15 €/an	100 % + 12,20 €/an	100 % + 15,24 €/an
	Inclus	Inclus	Inclus
	Inclus	Inclus	Inclus
	Inclus	Inclus	Inclus
	Inclus	Inclus	Inclus
	Inclus	Inclus	Inclus
	Inclus	Inclus	Inclus

⁽¹⁾ Longs séjours : séjours en maison de retraite, centre de gérontologie, maison d'accueil pour personnes âgées.

⁽²⁾ Lorsqu'il y a acte de chirurgie et anesthésie, hors box d'hospitalisation (structure ouverte pouvant être individualisée).

⁽³⁾ Moyens séjours : séjours en maison de repos, convalescence, maison d'enfants à caractère sanitaire, secteur psychiatrique.

Nos prises en charge sont exprimées en pourcentage de la base de remboursement de la Sécurité sociale, dans la limite des frais réels et dans le respect des dispositions des contrats responsables et du parcours de soins obligatoire (articles R871-1 et R871-2). Elles incluent en pourcentage la part préalable de l'Assurance Maladie Obligatoire mais elles s'ajoutent lorsqu'il est fait mention d'un forfait. Sont exclues des remboursements la participation forfaitaire de l'assuré et les franchises médicales définies à l'article L322-2 du Code de la Sécurité sociale ainsi que toutes majorations hors parcours de soins.



Tout prévoir avec ADRÉA

- Vous assurer une protection contre les accidents de la vie.
- Garantir vos revenus en cas d'arrêt de travail.
- Bénéficier d'une rente viagère en cas de perte d'autonomie.
- Prendre vos dispositions pour organiser vos obsèques.
- Épargner en toute sécurité.

**Renseignez-vous auprès
de nos conseillers.**

Adhésion : à partir de 60 ans (âge du chef de famille).